

Le SCoT en 10 questions

Présentation
Conseil municipal
d'Allemond

10 mai 2022



Le SCoT en 10 questions



1. Qu'est-ce qu'un SCoT ?
2. Est-il obligatoire de réaliser un SCoT ?
3. Le SCoT pour aujourd'hui ou pour demain ?
4. Pourquoi faire un SCoT à l'échelle de l'Oisans ?



Le SCoT en 10 questions



5. **Qui élabore « Oisans 2040 » ?**
6. **Quels sujets retrouve-t-on dans « Oisans 2040 » ?**
7. **Comment est élaboré « Oisans 2040 » ?**
8. **Quand « Oisans 2040 » sera-t-il finalisé ?**



Le SCoT en 10 questions



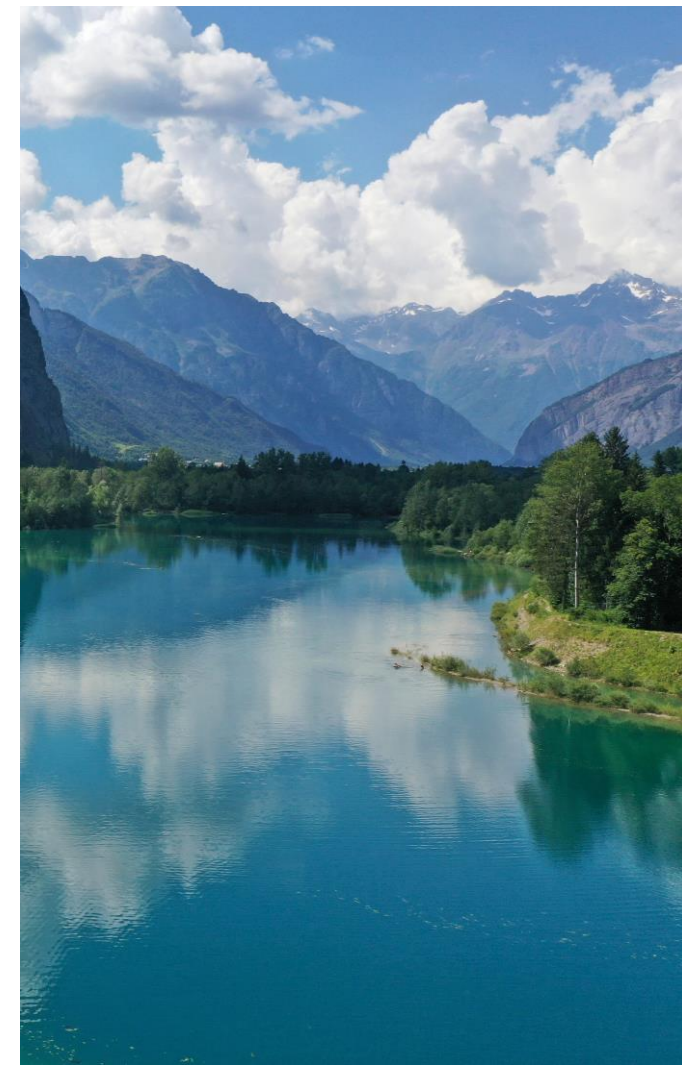
9. Comment puis-je suivre l'avancée de « Oisans 2040 » ou participer à son élaboration ?

10. « Oisans 2040 » est-il un document figé ?



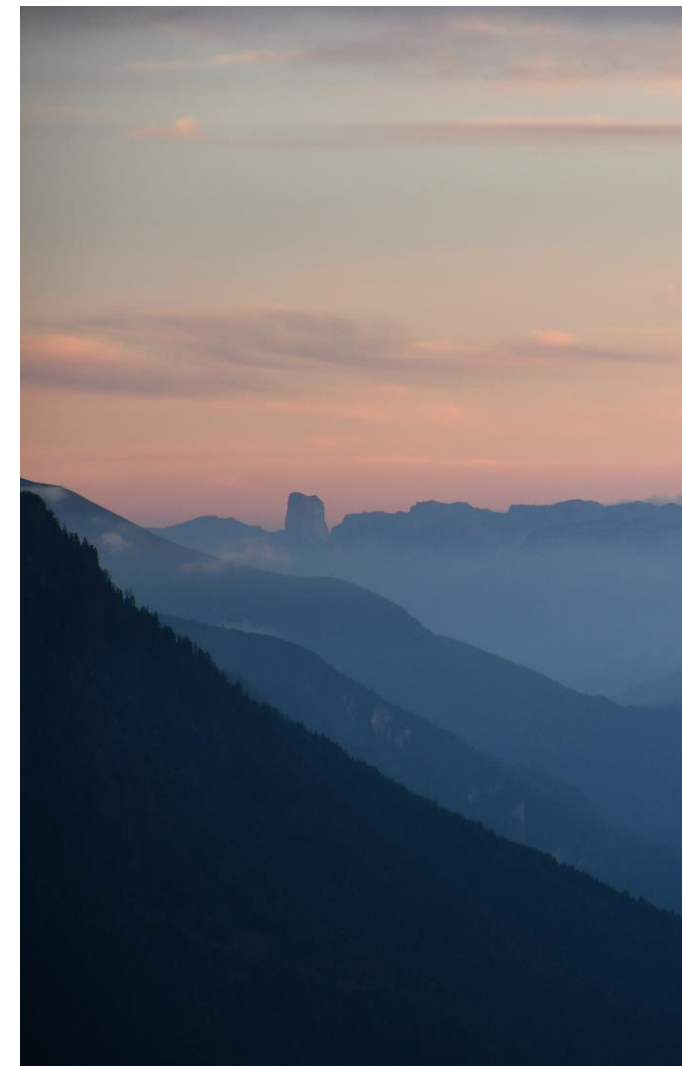
1. Qu'est-ce qu'un SCoT ?

- Quoi : Un document d'urbanisme.
- Pourquoi : Planifier l'aménagement du territoire pour les 20 prochaines années.
- Enjeux : Parvenir à un projet commun, cohérent et partagé.
- Hiérarchie : Normes supra (Etat, Région...) > SCoT > Documents d'urbanisme des intercommunalités et des communes.



2. Est-il obligatoire de réaliser un SCoT ?

- SCoT approuvés : 87 en 2010 → 354 en 2021.
- Couverture par un SCoT, opposable ou en cours : 95% de la population.
- Obligation : Non → Loi dite « Climat et Résilience » en 2021 et son objectif « Zéro Artificialisation Nette des sols » (ZAN).
 - 2026 : Suspension des ouvertures à l'urbanisation.
 - 2027 : Impossibilité de délivrer des autorisations d'urbanisme.



3. Le SCoT pour aujourd'hui ou pour demain ?

- Horizon : 20 ans.
 - Objectifs :
 - Trouver des réponses structurelles et durables aux problématiques présentes.
 - Anticiper les mutations futures pour une évolution la plus douce et adaptée possible.
- ⇒ Améliorer le quotidien en Oisans, d'aujourd'hui et de demain.



4. Pourquoi faire un SCoT à l'échelle de l'Oisans ?

- Taille moyenne d'un SCoT : 65 communes.
 - Oisans, 19 communes = « Petit SCoT ».
- Explications de ce choix :
 - Correspond au « bassin de vie ».
 - Déjà de fortes disparités et diversités en son sein.
 - Bon compromis pour apporter des réponses cohérentes mais suffisamment impactantes au quotidien à des questions sensibles (*lutte contre le dérèglement climatique, contre l'artificialisation des sols, préservation des espaces agricoles...*).

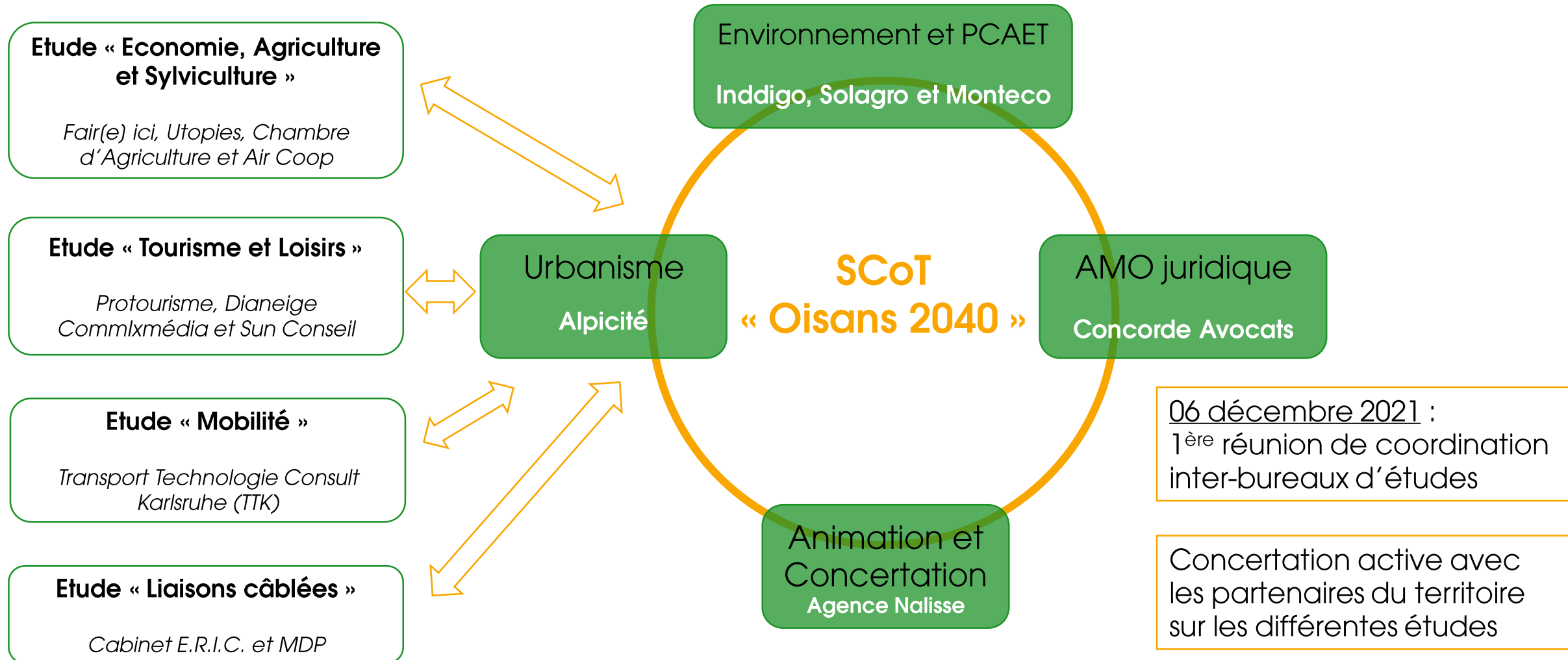


5. Qui élabore « Oisans 2040 » ?

- Elus communautaires et communaux de l'Oisans, qui décident de l'arrêt et de l'approbation du SCoT.
 - Grand public (entreprises, agriculteurs, habitants, associations...).
 - Personnes Publiques Associées (PPA).
 - Bureaux d'études, recrutés par la CCO, qui assurent la partie technique.
 - Techniciens Communauté de communes de l'Oisans, qui veillent au bon déroulement du dossier.
- ⇒ Recherche ensemble du meilleur compromis pour construire un projet de territoire cohérent et équilibré.

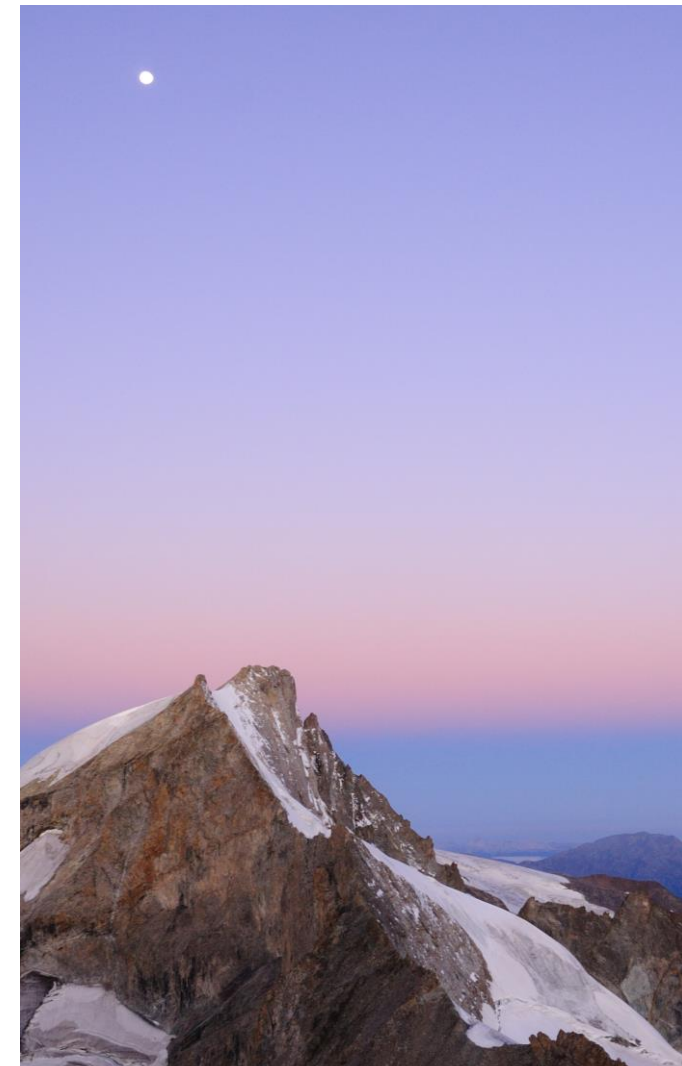


5. Qui élabore « Oisans 2040 » ?



6. Quels sujets retrouve-t-on dans « Oisans 2040 » ?

- Eventail de sujets synthétisés en 5 grands axes de travail :
 - Tourisme et Loisirs.
 - Economie, Agriculture et Sylviculture.
 - Environnement.
 - Mobilités.
 - Urbanisme.
- ⇒ Traités de manière transversale pour développer un SCoT équilibré et cohérent.



7. Comment est élaboré « Oisans 2040 » ?

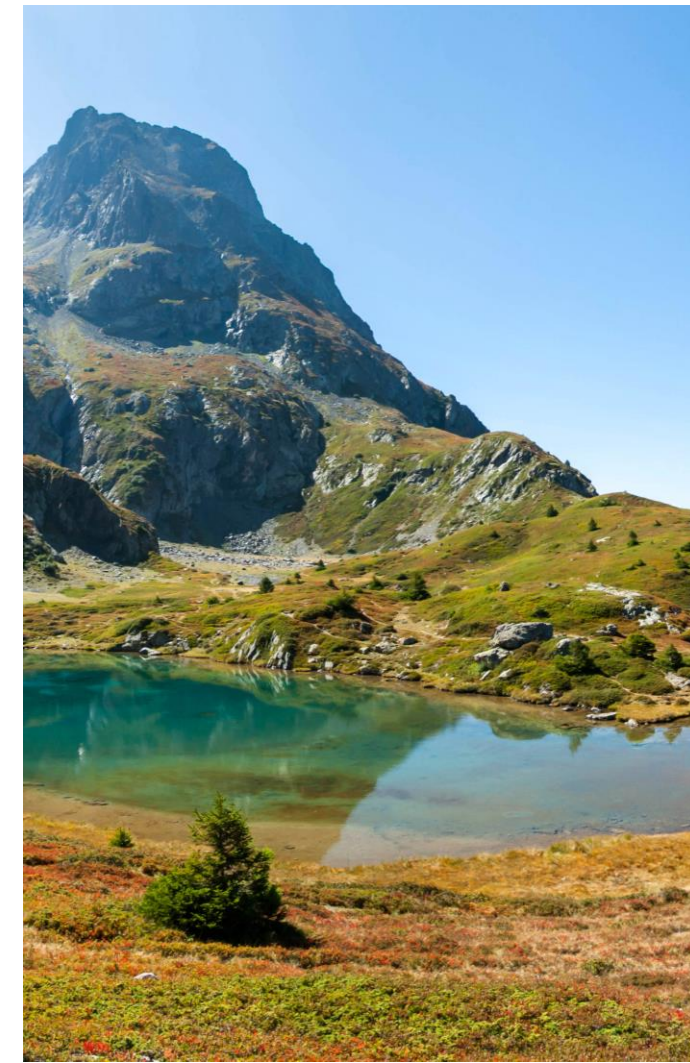
- 3 documents réglementaires :
 - Rapport de présentation.
 - Projet d'Aménagement Stratégique (PAS).
 - Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).
 - 3 grandes phases pour chaque axe de travail précédent :
 - Diagnostic.
 - Stratégie.
 - Plan d'action
- ⇒ Fruits de longues concertations et débats.



8. Quand « Oisans 2040 » sera-t-il finalisé ?



- Durée moyenne élaboration : 4 ans et 4 mois.
- Septembre 2020 : Prémises « Oisans 2040 ».
- 2021 : Recrutement des bureaux d'études et élaboration des diagnostics.
- Objectif fin 2022 : Finalisation du PAS.
- Etapas suivantes : Délibération de la CCO pour arrêter le projet → Enquête publique → Réponses de la CCO → Observation des commissaires enquêteurs → Réponses de la CCO → Avis final, non contraignant, des commissaires enquêteurs → Approbation définitive par la Communauté de communes de l'Oisans ou suspension du projet pour modifications.



9. Comment puis-je suivre l'avancée de « Oisans 2040 » ou participer à son élaboration ?



- Suivre l'avancée :
 - Commission SCoT, où sont invités les délégués communautaires et communaux (≈ 1x/mois).
 - Page Facebook.
 - Site internet (prévue pour début mars).
 - Newsletter (prévue pour début mars).
 - Espace presse du site internet pour retrouver tous les contenus ludiques et pédagogiques publiés.
- Participer à l'élaboration :
 - Commission SCoT, où sont invités les délégués communautaires et communaux (≈ 1x/mois).
 - Ateliers de concertation des études thématiques.
 - Missions de l'AMO Animation et Concertation à chaque temps forts.



10. « Oisans 2040 » est-il un document figé ?

- Par essence, non figé car doit :
 - Etre représentatif du « bassin de vie », susceptible de modifications.
 - Répondre aux besoins évolutifs du territoire.
 - Apporter des réponses aux nouveaux enjeux globaux.
 - ⇒ *Ex : Evolution législative, Arrivée/départ de communes ou intercommunalités au sein du périmètre, changement de présidence à la tête du SCoT...*
- Révision possible sur simple délibération.
- Soumis à une obligation d'évaluation, 6 ans après son approbation => Peut faire apparaître la nécessité de modifications.



**Merci pour votre
attention !**

**Présentation
Conseil municipal
d'Allemond**

10 mai 2022

